



# CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU 2 FEVRIER 2024

#### Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS			X	Pouvoir à Evelyne BERTRAND
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Tanguy GAILLARD			X	
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD			X	Pouvoir à Brigitte FOURÉ
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			X	
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT			X	Pouvoir à Olivier GEOFFRION
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à Marie JARRY
Dominique HYVERNAUD-PINEAU			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Patricia RANOUIL			X	
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD			X	Pouvoir à Amandine GUILLAUME
Christophe TYRE			X	
Pierre GUYOT	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h15.

#### Désignation du secrétaire de séance

Brigitte FOURÉ est nommée secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2023

Approbation du PV à l'unanimité.

## ATTRACTIVITÉ

#### Présentation de la feuille de route du plan de développement communal d'Aigre

Le Maire rappelle qu'avec l'aide du CAUE 16 et de l'ATD 16, la commune a travaillé à un projet de développement communal à l'horizon 10-15 ans, et dont plusieurs actions phares ont déjà été identifiées. Dans le cadre d'un appui sollicité auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

(ANCT), la municipalité est accompagnée par l'agence O+Urbanistes afin de définir un plan d'actions pour mettre en œuvre ce développement communal souhaité tout en répondant aux objectifs fixés dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Il présente la restitution de la feuille de route du plan de développement d'Aigre.

3 axes ont été définis :

- Habitat solidarité patrimoine : transformer le bourg pour mieux habiter
- Vitalité économique et social : conformer l'offre de commerce et services
- Mobilités paysages et espaces publics et transition écologique : relever la présence de l'eau

8 fiches actions à long terme sur Aigre et Villejésus sont présentées (disponibles en Mairie).

L'EPF peut être partenaire sur certaines actions. Il est proposé de solliciter un partenariat pour une « soustraction positive » (démolition puis réaménagement) de maisons en mauvais état dans la rue des Ponts. Avis favorable.

### **Lotissement Valtaud : Point d'étape – Validation du devis des points lumineux**

Les travaux du lotissement VALTAUD ont débuté le 22 janvier dernier. Le Maire et la Maire Adjointe font le point sur l'avancement du chantier. Le décapage du terrain et l'installation de la cabane de chantier sont réalisés. Une partie des arbres sera conservée. Une réunion avec les riverains a eu lieu à la salle des fêtes de Villejésus le 1<sup>er</sup> février.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier recommandé de Monsieur Thierry BERNARD, gérant de l'entreprise BERNARD TP à Villejésus sur les travaux en cours et contestant l'attribution du marché. Le Maire lui a répondu pour lui rappeler les règles de la commande publique en marché adapté, et indiquant notamment qu'une phase de négociation avait également été ouverte. De plus, plusieurs élus ont reçu des courriels de sa part, dénonçant des malfaçons. Les travaux réalisés par l'entreprise ARE TP sont conformes au cahier des charges du maître d'œuvre.

Le Maire présente le projet d'éclairage proposé par le SDEG (montant total : 21 079€ / reste à charge pour la commune : 9 716€). Accord du Conseil Municipal.

### **Point sur le bâtiment 6 Grande Rue (« La Baguette Gourmande » - SAEML Territoires Charente)**

A la suite de la fermeture de la boulangerie « La Baguette Gourmande » (gérée par M. et Mme Fontaine), un point de situation est fait par le Maire et la Maire-Adjointe. Pour rappel, le 3 juillet 2022, le Maire a sollicité la SAEML Territoires Charente, pour qu'ils rachètent les murs, considérant la défaillance des précédents propriétaires. Depuis, ils ont négocié et ont pu acheter les murs à l'été 2023. Des travaux d'urgence (électricité et toiture) ont été réalisés. La SAEML a présenté un projet de travaux à 300 000€, mais s'est heurtée à la volonté des gérants de partir, et aux discours incohérents (départ pour Fouqueure ? Pour Marcillac ? Pour ailleurs ?). Les gérants ont refusé aussi de faire les travaux qui leur reviennent en tant que locataires (quand ils ont repris le bail il y a deux ans, ils savaient l'état du local et les conditions du bail d'une part, ainsi que les difficultés avec leurs précédents propriétaires d'autre part). Un accompagnement sur les règles sanitaires leur a également été proposé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Malheureusement, la municipalité ne peut rien contre la volonté des gérants de partir, malgré tous les efforts qui sont faits. C'est eux qui ont demandé une résiliation de leur bail, malgré les nombreuses rencontres avec leur nouveau propriétaire et avec la municipalité. Il y a des échanges juridiques entre les deux parties pour mettre fin correctement au bail. En parallèle de la réalisation des travaux, une commercialisation sera lancée par la SAEML pour trouver de nouveaux boulangers. Pour info, le PMU fera dépôt de pain le lundi à compter du 19 février.

### **Avis sur la deuxième vague du plan de déploiement de bornes électriques (SDEG)**

Le Maire rappelle l'implantation des bornes de recharge existantes sur le territoire communal, à savoir : 1 place des halles à Aigre et 1 place de l'église à Villejésus. Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour l'implantation d'une autre borne, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague proposée par le SDEG. Le Conseil Municipal accepte l'implantation d'une autre borne de recharge rapide pour véhicules électriques (3 votes contre : Olivier Geoffrion, Hugues Clément et Le-Xuan Lairaud). La place des 7 portes sera proposée au SDEG.

### **Avancement du projet « Au fil de nos histoires »**

Le Maire rappelle que la commune a accepté de s'engager dans la démarche « Au fil de nos histoires » et est accompagnée par l'Office de Tourisme pour la réalisation du parcours. Marie Jarry présente l'avancement du projet. Le parcours délimité sur Aigre ne sillonnera pas uniquement le bourg. Ensuite un parcours sur Villejésus sera réalisé.

## **CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

### **Effacement des réseaux à Saint-Aubin**

Le Maire rappelle les démolitions effectuées à Saint-Aubin et le projet d'embellissement du hameau. Des rencontres ont eu lieu sur site avec le Conseil départemental et le SDEG. La commission Cadre de vie a validé une mission confiée à BETG pour réaliser le dossier. Le SDEG propose l'effacement des réseaux qui consiste à incorporer l'ensemble des ouvrages électriques et de communications électroniques dans l'environnement selon des techniques dites "discrètes". Celles-ci reposent sur l'utilisation de câbles sur façades ou souterrains, de postes de transformation en cabine et de coffrets électriques conçus dans un souci d'intégration esthétique. Le SDEG 16 réalise les travaux et les subventionne, après acceptation des dossiers par le Comité Départemental d'Effacement des Réseaux. Accord du Conseil Municipal.

### **Désimperméabilisation des sols sur la place des Halles**

Le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie présente le projet de désimperméabilisation des sols sur la place des Halles. Des bornes électriques seraient également implantées pour faciliter l'organisation de diverses manifestations, dont la Foire exposition. La désimperméabilisation se ferait entre les arbres sur une largeur d'environ 1mètre. Pour les différentes manifestations, trois bornes électriques seront installées pour un montant à charge de la collectivité 10 665 €. Accord du Conseil Municipal.

### **Information sur les procédures de péril**

Le Maire informe le Conseil municipal des démarches en cours, dans le cadre des procédures de péril initiées par la commune sur différents bâtiments.

- Immeubles Rue Basse : Démolition urgente réalisée par VITI TP dans le cadre de la procédure de péril imminent, et prise d'un arrêté de péril ordinaire sur la ruine appartenant à M. Camus.
- Immeuble Impasse du Balet : Bien en cours de sécurisation par le propriétaire.
- Immeuble 9 rue des Ponts : Les frais de sécurisation sont inscrits au budget, les travaux seront réalisés dans le cadre d'une procédure d'office par l'entreprise Robin.
- Immeuble rue des Orneufs : Les travaux ont été réalisés selon les préconisations de l'expert mais M. Lagarde n'a pas donné suite aux sollicitations pour garantir leur parfait achèvement. A la suite de remarques faites par plusieurs élus, un courrier sera adressé à Monsieur Lagarde afin qu'il démonte le tivoli installé devant le magasin Golf Affaires sur le domaine public.

### **Achat et vente de matériels techniques**

Le Maire-Adjoint en charge du matériel technique présente le projet d'acquisition de matériel pour le service technique ainsi que les reprises et ventes envisagées. Trois devis ont été réalisés à chaque fois.

- Proposition d'achat d'un tracteur Fendt chez Rullier pour 108 000 HT. Garantie 3 ans
- Proposition d'achat d'une épareuse chez Ducouret pour 30 500 € HT. Garantie 1 an

Les apports seront couverts par les reprises estimées à 37 000 € HT. Le reste du financement sera assumé par des prêts AGILOR. Accord du Conseil Municipal.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Adhésion au SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre (à l'échelle de la commune nouvelle), et retrait du SIVOS Fouqueure-Tusson**

Le Maire rappelle qu'à la suite de la fusion des communes d'Aigre et Villejésus, la commune nouvelle d'Aigre adhère au SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre pour la commune historique d'Aigre et au SIVOS de Fouqueure-Tusson pour la commune historique de Villejésus. Le Maire propose d'adhérer au SIVOS de l'école maternelle d'Aigre pour la totalité de la commune nouvelle puisque les nouvelles scolarisations des enfants de Villejésus se font à l'école d'Aigre, et propose, en concertation avec les autres communes adhérentes, de se retirer du SIVOS de Tusson – Fouqueure. Le SIVOS de Fouqueure n'a pas d'actif et pas de passif. La participation pour les trois enfants de Villejésus sera payée jusqu'à la fin de la scolarisation en élémentaire.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la commune d'Aigre du SIVOS de Fouqueure. Accord du Conseil Municipal (2 votes contre Amandine Guillaume et Nadia Caillaud). Amandine GUILLAUME précise que des locaux ont été aménagés sur les communes environnantes pour accueillir des enfants à l'école. Les classes ferment et les communes accueillantes n'ont pas toujours les locaux adaptés. Le Maire confirme les propos d'Amandine GUILLAUME.

### **Présentation du projet de 4<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle**

Le SIVOS de l'école maternelle du secteur d'Aigre constate une augmentation des demandes d'inscription en Toute Petite Section et Petite Section, effectifs estimés respectivement à 29 et 29 élèves à la rentrée de septembre 2024. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuels mouvements à venir dans l'organisation scolaire du secteur, notamment en ce qui concerne la réorganisation éventuelle de la carte scolaire. L'admission d'enfants en Toute Petite Section à l'école maternelle, qui ne se fait qu'à la marge actuellement, pourrait permettre de renforcer la passerelle avec la « Maison de la petite enfance » intercommunale, avec laquelle des liens existent déjà et qui se situe physiquement à côté de l'école. Cet accueil serait aussi une opportunité de faciliter l'entrée en structure collective d'enfants issus de milieux sociaux qui ne fréquentent pas habituellement les accueils collectifs. Il a ainsi été sollicité de l'Education nationale que soit étudiée la possibilité de création d'une quatrième classe au sein de l'école maternelle « Les Petits de l'Osme », qui pourrait accueillir les enfants en Toute Petite Section sans nécessairement être une classe spécifique. Afin d'accompagner ce projet, des travaux d'un montant prévisionnel de 45 398€ TTC ont été budgétisés. La SIVOS a déposé une demande de financement de l'Etat dans le cadre de la DETR-DSIL 2024 et auprès du Département dans le cadre du soutien à l'initiative locale. Une contribution à l'investissement de chaque commune adhérente est prévue dans les statuts du SIVOS, entre 3 969 € (si toutes les subventions sont acquises) et 19 575 € (sans subventions) pour notre commune.

Le Conseil Municipal accepte de verser une participation au SIVOS de l'école maternelle pour un montant compris entre 3 969 € et 19 975 € (à définir en fonction des subventions obtenues).

### **Situation de l'accueil « Petite enfance » sur le secteur d'Aigre**

Le Maire rappelle que l'accueil des jeunes enfants est une demande forte des familles, puisque l'offre de garde de jeunes enfants est faible sur le territoire (3 sur Aigre et 8 sur le secteur). Par ailleurs, une réorganisation du Pôle enfance-jeunesse intercommunal est en cours. Les assistantes maternelles du secteur ont sollicité le Maire à ce sujet. La Direction sera mutualisée avec la Maison de la petite enfance de Mansle et un recrutement sera effectué, permettant d'assurer un accueil petite enfance 2 jours par semaine (1.5 jours actuellement). Une réunion sera organisée par la communauté de communes avec les assistantes maternelles.

## **AFFAIRES SOCIALES ET MOBILITES**

### **Point sur le bâtiment « multiservices associatif » (10 rue du Pont Raymond)**

L'acte d'achat du bâtiment a été signé le 31 janvier 2024.

Le Maire présente le projet de travaux et fait un point sur la situation des occupants.

Le bâtiment est actuellement occupé par l'ADMR et l'Association « Le chemin du hérisson ». Un loyer de 120 € leur sera demandé. Les associations à but non lucratif occuperont les locaux à titre gracieux (AFRIPA...)

### **Situation des professionnels de santé sur le territoire**

Plusieurs médecins généralistes ont pris leur retraite dans le secteur au 31 décembre. Une information est donnée aux membres du Conseil municipal à ce sujet. Plusieurs pistes de recrutement sont envisagées.

### **Restitution de l'étude réalisée par l'Agence départementale d'aménagement dans le cadre de l'opération « 20 000 carrefours »**

Le Maire et la Conseillère municipale déléguée rappellent l'étude « 20 000 carrefours » lancée par le Conseil départemental pour identifier les carrefours dangereux avec des routes départementales, et présentent les préconisations de l'Agence départementale d'aménagement.

Listes des carrefours identifiés :

- RD 120 et direction village de Cessac
- Avenue du 8 mai 1945 (au niveau de l'EPHAD)
- Carrefour du cimetière d'Aigre avec l'avenue du 8 mai 1945
- Carrefour de la prise
- Intersection rue de l'hôtel de ville – grande rue
- Carrefour place de l'église à Villejésus sur RD 739
- Sortie de la rue du milieu sur RD 739
- Chemin de Chollet
- Rue trotte-chien

Un rendez-vous avec l'agence départementale d'aménagement sera prochainement organisé à ce sujet.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Sollicitation de financements – recrutement/renouvellement de contrats PEC et d'un contrat d'apprentissage**

Le point sur les contrats PEC en cours et leur renouvellement : Le contrat PEC d'Alexandra GOREMCHER, d'une durée initiale d'un an, arrive à terme le 19 février prochain ; une demande de renouvellement a été adressée à France Travail (anciennement Pôle Emploi). Alexandra instruit les demandes de titres d'identité et vient en aide à Bastien ORGE à l'Espace France services. Le contrat PEC de Josiane RICHARD arrive également à son terme le 28 février prochain, elle a bénéficié de 18 mois de contrat aidé. Une demande de renouvellement a également été transmise à France Travail.

La commune s'est inscrite auprès du CNFPT pour le recrutement d'un contrat d'apprentissage « Agent de service polyvalent en milieu rural » pour le service technique et la prise en charge des frais. La réponse serait connue en avril.

Accord du Conseil Municipal.

### **Assurance des risques statutaires du personnel communal**

La commune est actuellement assurée à RELYENS pour le risque statutaire des agents. En cas d'arrêt maladie ce contrat permet à la collectivité d'être remboursée du salaire brut de l'agent moins les primes pour la durée de l'arrêt de l'agent (avec franchise de 15 jours par arrêt). Le centre de gestion de la

Charente propose aux collectivités par délibération de participer à la consultation lancée par le centre de gestion, le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024. A ce stade, la collectivité ne s'engage pas à souscrire ensuite ce contrat.

Le Conseil accepte de s'inscrire à l'appel d'offres lancé par le Centre de gestion de la Charente dans le cadre de l'assurance sur les risques statutaires.

### **Proposition de vente de parcelle AL 133**

Gilles SYLVESTRE a vendu, en 2007, la parcelle AL 133 (Rue de l'Usine) d'une superficie de 305m<sup>2</sup> à la commune d'Aigre, dans le cadre d'un projet de cheminement piéton qui n'a jamais été réalisé.

Il sollicite la commune, pour savoir si cette parcelle (qui ne dessert que sa propriété) serait vendeuse de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle précitée. Une offre sera faite à Gilles Sylvestre au prix de 1 000 €.

### **Dénomination de voies communales et de places publiques**

Il convient de procéder à la dénomination de certaines voies communales et places publiques, en complément du travail effectué lors du précédent conseil municipal. Le Maire énumère la liste des rues et les noms proposés :

Accord du Conseil Municipal.

Les plaques seraient commandées à la société Twelve Design à Aigre. Il existe une confusion d'adressage entre la « rue du renclos » et la « résidence du renclos ». Il manquerait un panneau de rue pour la « rue du renclos ».

### **Présentation du diagnostic structure de la salle des fêtes d'Aigre**

Le Maire rappelle que la municipalité a confié une mission à la société ABCIIS pour effectuer un diagnostic de la structure de la salle des fêtes d'Aigre. Le rapport a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Le montant des travaux de consolidation a été estimé à 200 000 € (à voir sous 5 ans).

Le Conseil Municipal valide le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser la tranche 2 d'aménagement de l'hôtel de ville et les travaux de consolidation.

### **Raccordement du Parc photovoltaïque de Charmé – conventions de servitude**

Le Maire fait part du rendez-vous qu'il a eu avec le bureau d'études missionné par ENEDIS, pour le raccordement du Parc photovoltaïque de Charmé au départ du poste source de Cessac. Il présente différents points de vigilance. Sur Aigre, 8 km de chemins seraient concernés. Deux conventions de servitude sont proposées pour l'implantation de deux armoires de coupure sur la parcelle 411 ZK 121, propriété de la commune d'Aigre. Une indemnité forfaitaire de 300€ par convention est proposée. Vérifier que les travaux envisagés ne concernent pas des travaux sur des voies communales prévues au FDAC 2024. Deux armoires de coupure seraient installées

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

### **ATD – proposition d'adhésion à l'option « Géo créa 16 »**

Dans le cadre de l'adhésion à l'ATD et de l'usage du logiciel de cartographie XMap, il est proposé de se doter de l'outil « Géo16 CREA », comprenant des espaces de travail additionnels au SIG permettant de créer des données de gestion de notre patrimoine notamment pour les adresses, la voirie, les bâtiments ou les espaces verts. Cela serait particulièrement utile pour constituer l'observatoire de la vacance. Le forfait est de 203€/an.

Accord du conseil Municipal.

### **Charte Informatique et Libertés**

Dans le cadre de la démarche RGPD sur la protection des données personnelles, il est proposé la mise en place d'une Charte "Informatique et Liberté" au sein de la collectivité. Accord du Conseil Municipal.

### **Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT**

- Distribution de chèques cadeaux au personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Demande de subvention pour la mission d'études de programmation relative au projet d'aménagement de l'ancienne quincaillerie Dard avec le Bureau d'architecture Nicolas Genaud.
- Demandes de subventions pour le projet de reconstruction de vestiaires de football.
- Demande de subvention pour la réhabilitation et restauration écologique de l'école élémentaire.
- Signature du marché de travaux en procédure adaptée pour le lotissement Valtaud.
- Demande d'autorisation d'urbanisme pour la démolition d'une grange à l'ancienne CDC
- Aliénation du meuble bar de la Cagouille à Villejésus.

### **Questions diverses**

- Le Maire présente les statistiques de la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1619 habitants
- La procédure d'incorporation des biens de section est arrivée à son terme ; les deux parcelles sont incorporées.
- Karine Bouyer a vendu sa licence de taxi à Laetitia Laroche
- Le Maire informe les élus de son rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'inscription du château de Crève-Cœur.
- Des permanences de l'ADIL (conseil gratuit en matière de logement) auront lieu à l'espace France Service : le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 10 heures à 12 heures 30
- Le Maire présente le tracé du chemin FRANKTON, itinéraire mémoriel qui traverse la commune.
- CALITOM informe les Maires de la mise en place de cartes individuelles nominatives dans les déchèteries, ce qui délimitera l'accès aux résidents d'un périmètre.
- L'inspection académique rappelle les règles de prévention contre la légionellose dans les ERP notamment les écoles. La commune a missionné le laboratoire départemental pour effectuer les contrôles.
- Le restaurant scolaire a été contrôlé par la laboratoire départemental d'analyses, le résultat est satisfaisant.
- Le Maire présente la fréquentation aux séances de cinéma. En 2023, La Commune est classée 1<sup>ère</sup> de Charente avec une moyenne de 57 personnes par séance. Le Maire félicite Evelyne BERTRAND et toute son équipe.
- Le Tour du Pays d'Aigre aura lieu le 13 avril prochain.
- Projet éolien de Marcillac. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. Comme demandé lors du précédent conseil municipal, le Maire et plusieurs élus ont rencontré la Sous-Préfète afin d'expliquer l'opposition de la municipalité à ce projet qui impacte essentiellement la commune d'Aigre.
- Le nouveau colombarium est en cours d'installation au cimetière de Villejésus.
- La fête de la nature est organisée par le Conseil Départemental du 17 au 26 mai : La commune peut être inscrite au programme pour une présentation (présentation des arbres aux Charmilles). Accord du Conseil Municipal.
- Le 24 juin prochain est annoncé le passage de la flamme olympique dans le département.

La séance est levée à 22 heures